

# La Sidra

## DE LA SEMAINE



### KEDOCHIM

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La Paracha Kedochim commence par le statut : « Vous serez saints car Moi, l'Éternel votre D.ieu, Je suis saint ». S'ensuivent des douzaines de Mitsvot (commandements divins) par l'intermédiaire desquels le Juif se sanctifie et se lie à la sainteté de D.ieu.

Elles comprennent : l'interdiction d'idolâtrie, la Mitsva de la charité, le principe d'égalité devant la loi, le Chabbat, la moralité, l'honnêteté dans les affaires, l'honneur et la crainte de ses parents et le respect de la valeur sacrée de la vie.

On peut également lire dans cette Paracha la célèbre sentence, qualifiée par le grand Sage, Rabbi Akiva, de principe cardinal de la Torah, et dont Hillel disait : « Voilà toute la Torah, tout le reste n'est que commentaire », « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

#### Les choses que tu vois

« Ne reste pas impassible devant le sang de ton prochain. » (Vayikra 19 :16)

« Ne reste pas impassible devant le sang de ton prochain pour le voir mourir et tu peux le sauver ; par exemple s'il se noie dans une rivière ou qu'une bête ou des voleurs s'approchent de lui. » (Rachi, ad loc.)

L'une des pierres angulaires des enseignements de Rabbi Israël Baal Chem Tov, le fondateur du mouvement 'hassidique, est la doctrine de la *Hachga'ha Pratit*, « la Providence Divine particulière ». La Providence particulière signifie que non seulement D.ieu surveille et détermine tout ce qui se produit dans le monde, mais qu'également chaque détail et chaque aspect de chaque événement exprime un projet divin. Si une feuille est arrachée de sa branche par un vent qui souffle dans une forêt distante, nous enseigne le Baal Chem Tov, et est ballotée, d'une manière spécifique, avant de venir se poser dans un lieu précis, c'est que cela a été ordonné par D.ieu et que cela répond à un but bien défini.

Le Baal Chem Tov déclare également que « de tout ce qu'une personne entend ou voit, elle devrait en tirer une leçon à appliquer dans son service divin. »

Ces deux enseignements sont très liés et, de fait, le second dérive du premier. Si quelque chose se passe et que vous en soyez le témoin ou que vous en entendiez parler, alors, les deux circonstances, l'événement lui-même et le fait que vous en ayez eu connaissance, émanent de la Providence divine. L'événement aurait pu se produire sans que vous le sachiez. Mais puisque vous en avez été

Suite en page 2

## Edito

### Par dessus !

Cette semaine commence un nouveau mois : Iyar. Après les solennités de Nissan, celui-ci pourrait paraître bien terne : pas de jour de fête dans un horizon proche malgré le jour de Lag Baomer, sorte de pause bienvenue dans un long déroulé du temps. Et pourtant, voici qu'il s'ouvre sur une date significative : le 2 Iyar, anniversaire de la naissance en 1834 de Rabbi Chmouel Shneerson, le quatrième Rabbi de Loubavitch. La question est éternelle : y a-t-il véritablement un sens au fait de souligner, d'année en année, de tels événements ? Bien sûr, d'emblée on répondra positivement. Ce qui concerne la vie de nos sages au fil des siècles est toujours d'importance. Cependant, plus particulièrement pour le 2 Iyar, il faut aller plus loin. C'est que Rabbi Chmouel nous a laissé en héritage une de ces phrases phare qui forment vision du monde et chemin de vie.

La formule est connue : « Le monde dit que, quand on ne peut pas passer par dessous (un obstacle), on passe par dessus. Quant à moi, je dis qu'a priori il faut passer par dessus ! » La phrase porte loin. Chacun, dans sa vie quotidienne, rencontre des difficultés de diverses sortes, internes ou externes. Chacun rencontre les contraintes que toute société produit, par la loi ou les usages. Chacun est conscient de sa force d'âme ainsi que de ses faiblesses et de ses renoncements. Cependant, l'homme libre sait ce qu'il doit accomplir. Il sait tout à la fois ce qu'est la recherche du Bien et la nécessité des actions qui y mènent dans le respect de tous. Mais, précisément parce qu'il est libre, il peut aussi choisir le chemin plus facile du conformisme. Il peut décider de ressembler à la majorité afin de plaire au plus grand nombre. Il peut ainsi vouloir « passer par dessous » tout en se disant que, s'il n'y parvient pas, il tentera l'escalade du « par dessus ». Rabbi Chmouel vient ici nous dire que cette seconde option doit devenir la première et peut-être l'unique. Car l'homme n'est jamais si grand et il ne parvient jamais si haut que lorsqu'il se dépasse.

Aller au-delà de soi, trouver en soi les ressources de l'élévation et l'entreprendre : c'est le sens du 2 Iyar. La côte semble bien rude mais, de l'autre côté de la colline, le monde est toujours plus beau. A nous de le découvrir.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**CHABBAT KEDOCHIM**

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 55  
Sortie : 22h 11

Bordeaux 20.55  
Deauville 21.06  
Grenoble 20.31  
Lille 20.58

Lyon 20.36  
Marseille 20.27  
Montpellier 20.34  
Nancy 20.39  
Nantes 21.05

Nice 20.21  
Rouen 21.01  
Strasbourg 20.32  
Toulouse 20.44

A partir du dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 Pose des Téléfines : 5h 18 Heure limite du Chema : 10h 09 Roch 'Hodech Iyar : dimanche 1<sup>er</sup> et lundi 2 mai 2022 Fin Kidouch Levana : dimanche 15 mai à 23h 17mn

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
[chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr) | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

informé, cela même est significatif. Cela doit vous inciter à comprendre quelque chose ou à faire quelque chose. Sinon, votre prise de conscience n'aurait aucune raison d'être.

C'est ici que réside le sens profond du passage relevé par Rachi qui explique le sens du verset : « Ne reste pas impassible devant le sang de ton prochain » en ajoutant les mots « pour le voir mourir et tu peux le sauver ». Mais les termes : « et tu peux le sauver » ressemblent davantage à l'affirmation d'un fait qu'à une hypothèse. Pour la clarté du propos, il aurait été préférable que Rachi écrive : « si tu peux le sauver » ou bien « alors que tu peux le sauver ». Mais en réalité, le fait-même d'être le témoin de la situation délicate de son prochain doit nous indiquer que nous sommes capables de lui venir en aide. Rachi veut donc dire : « ne te hâte pas de conclure qu'il n'y a rien que tu puisses faire face à la détresse de ton frère. Car si cela avait réellement été le cas, dans quel but D.ieu aurait-Il fait en sorte que tu en sois le spectateur ? »

### La dimension spirituelle

Aujourd'hui, nous sommes douloureusement conscients que bon nombre de nos frères et de nos sœurs sont menacés d'extinction spirituelle, à D.ieu ne plaise ! Nous les voyons sombrer dans l'assimilation, nous les voyons dévorés par une société qui a perdu son D.ieu et ses ancrages moraux. Cette prise de conscience implique un devoir et une responsabilité : « Ne reste pas impassible devant le sang de ton prochain » s'applique aux dangers spirituels au même titre qu'aux menaces physiques. Elle porte aussi la garantie divine : le fait-même que tu aies pu avoir l'occasion de connaître la souffrance de ton prochain signifie que tu es capable de faire quelque chose pour lui.

### La fausseté de la colère

« Ne hais pas ton frère dans ton cœur... Ne te venge pas, ne garde pas rancune... (Vayikra 19 :17-18)

« Ne hais pas ton frère dans ton cœur » commande la Torah. Mais qu'en est-il si votre frère le mérite ? Comment agir si quelqu'un vous a réellement causé du tort ? Votre colère et votre animosité à l'égard de cette personne ne sont-elles pas justifiées ?

### Un D.ieu

La base-même de la foi est la croyance en Un D.ieu.

Considérer le spectacle du monde comme un champ de bataille entre un dieu du bien et un dieu, tout aussi puissant, du mal est de toute évidence contraire à cette croyance. Croire en un dieu extrêmement puissant qui triomphe (presque) toujours sur un satan plus faible, signifie pareillement se détourner du principe d'une déité une et unique.

Dire qu'il y a un dieu qui est éternel et tout-puissant mais qu'il existe également un caillou dans l'univers qui possède une existence indépendante de ce dieu équivaut à croire en deux dieux. Il est vrai que ce dieu hypothétique peut créer et soutenir d'innombrables univers, alors que le caillou ne peut faire qu'une seule chose : exister. Cependant, ils sont tous deux des dieux dans le sens où chacun a l'aptitude de faire quelque chose, une force autonome.

« Un D.ieu » signifie qu'il n'y a qu'une et unique force déterminante dans l'existence.

Aussi, la Torah statue-t-elle sans équivoque : « Il n'y a rien en dehors de Lui. » Rien d'autre. Les forces sans nombre et les entités que nous identifions c o m m e constituant

notre univers n'existent pas « en dehors de Lui. » Elles sont complètement dépendantes de leur Créateur Qui, dans chaque fraction de temps, garantit leur être et leur vie.

### Un choix et non une cause

Ainsi si quelqu'un agit mal à votre égard et que vous le méprisez pour cela, vous lui donnez bien trop d'importance. En fait, vous êtes en train de dire qu'il est un dieu et que c'est parce qu'il a choisi de vous faire du mal que vous avez été atteint. Mais un Juif croit qu'il n'y a qu'un D.ieu, un D.ieu responsable de tout ce qui arrive dans l'univers. Ainsi c'est D.ieu Qui a décidé que, pour quelque raison que ce soit, vous alliez souffrir d'une perte ou d'une humiliation infligée par cette personne.

Cet homme est responsable devant D.ieu, et devant vous, pour le mal qu'il a **choisi** de faire. Le choix de vous faire du mal était entièrement sien, car D.ieu a accordé à tout un chacun la liberté de choisir entre le bien et le mal. Mais ne pensez pas que si cette personne-là ne l'avait pas décidé, vous auriez été épargné de ce qui vous est arrivé.

En d'autres termes, votre colère à l'égard de l'instrument humain de la Volonté de D.ieu est simplement mal orientée. Selon les paroles de nos Sages : « Celui qui se met en colère est comparable à celui qui a servi un dieu étranger. »



## NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

### Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défilants toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité\*
- \* Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat  
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

## Etude du RAMBAM

### • DIMANCHE 1<sup>er</sup> MAI – 30 NISSAN

**Mitsva positive n° 179:** Il s'agit du commandement d'interroger minutieusement les témoins, comme il est dit : « Tu enquêteras, tu examineras, et tu t'informereras avec soin ».

### • LUNDI 2 MAI – 1<sup>er</sup> IYAR

**Mitsva négative n° 291:** C'est l'interdiction qui a été faite au témoin de ne pas se prononcer pas dans le procès capital où il a témoigné, comme il est dit : « et un témoin ne se prononcera pas concernant une personne ».

### • MARDI 3 MAI – 2 IYAR

**Mitsva négative n° 288:** Il nous est interdit de trancher un jugement sur la base [de la déposition] d'un seul témoin, comme il est dit : « Un seul témoin ne se lèvera pas contre un homme ».

### • MERCREDI 4 MAI – 3 IYAR

**Mitsva négative n° 286:** Il est interdit au juge d'accepter le témoignage d'un homme impie et d'agir en tenant compte de son témoignage.

### • JEUDI 5 MAI – 4 IYAR

**Mitsva négative n° 287:** C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'accepter le témoignage de proches parents, comme il est dit : « Les pères ne mourront pas du fait des fils » ; par tradition orale, nous avons appris [l'interprétation suivante :] que les pères ne mourront pas à cause du témoignage des fils. Et il en va de même pour les autres proches parents.

### • VENDREDI 6 MAI – 5 IYAR

**Mitsva négative n° 285:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire un faux témoignage, comme il est dit : « Tu ne rendras point contre ton prochain un faux témoignage ».

### • SAMEDI 7 MAI – 6 IYAR

**Mitsva positive n° 180:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de punir les témoins qui ont fait un faux témoignage en les condamnant au même châtiement qu'ils avaient l'intention d'infliger (à l'accusé) par leur témoignage.

### Extrait du Séfer Hamitsvot (Maimonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif

## LE CINQUIÈME DOLLAR

Il y a quelques mois, j'ai été invité au mariage du fils d'un de mes amis. J'ai été très surpris en apercevant les parents de la jeune mariée qui auraient facilement pu être ses grands-parents - surtout son père qui avait largement dépassé les 97 ans... La jeune fille avait 32 ans - ce qui signifiait qu'à sa naissance, il avait 65 ans. Et voici donc l'histoire de son père, Moché (qui n'a pas accepté qu'on publie son nom de famille) : « Je me suis marié avec Avigaïl il y a 65 ans. Elle a douze ans de moins que moi. Elle est formidable et nous avons vécu en parfaite entente. J'apprécie surtout sa joie de vivre et son entraînement. Nous avons eu 5 garçons, D.ieu bénisse. Certaines personnes plaisantaient en disant qu'avec encore 2 garçons, nous étions assurés d'avoir une place au Gan Eden. Moi, personnellement, je préférerais gagner cette place avec la bénédiction assurée, dit-on, à celui qui voit la 5<sup>ème</sup> génération de ses descendants. (Nous n'avons trouvé aucune référence à ces deux affirmations dans les écrits de nos Sages, rassurez-vous !). De toute manière, je préférerais n'entrer au Gan Eden que bien après 120 ans... Pas facile d'élever 5 garçons et Avigaïl ne cachait pas qu'elle aurait bien aimé mettre au monde une fille mais nous étions heureux de ce que D.ieu nous avait donné jusque-là. Notre fils Ben Tsion était un merveilleux garçon, blond, rieur, idéaliste... En 1984, lors de son service militaire, il s'est porté volontaire pour une mission secrète au Liban et a été tué par des terroristes. Notre peine était immense, nous n'arrivions pas à nous en remettre, notre vie était brisée. Surtout Avigaïl. Elle qui était la joie de vivre incarnée sombra dans une tristesse infinie. D'autres parents dans la même situation réussissent à surmonter leur chagrin et même à s'engager dans de nouvelles initiatives en souvenir de leurs enfants tombés au combat mais nous n'y parvenions pas. En 1988, alors qu'un de nos fils s'était rapproché

du mouvement Loubavitch (il paraît que cela arrive dans les meilleures familles, n'est-ce pas !!!), mes affaires m'ont amené à me rendre à New York. Ma femme décida de m'accompagner et c'est ainsi que nous avons pu passer devant le Rabbi (quelques mois après le décès de son épouse, la regrettée Rabbanit 'Haya Mouchka), dans sa maison sur President Street. Avigaïl a exposé au Rabbi combien elle était déprimée depuis ce qu'il nous était arrivé ; le Rabbi l'a bénie, lui a tendu 4 dollars pour nos quatre fils. Elle s'apprêtait à repartir quand, à la surprise générale, le Rabbi la rappela et lui tendit un 5<sup>ème</sup> dollar : « Pour la fille ! ». Nous étions... disons... plutôt étonnés ! Nous n'avions pas de fille ! Notre dernier « bébé » avait plus de vingt ans, j'avais déjà 63 ans et mon épouse 51. Incapables de comprendre ce qui nous arrivait, nous avons demandé au secrétaire, le regretté Rav Leibl Groner ce que cela signifiait et ce qu'il convenait de faire avec ce dollar supplémentaire. Il réfléchit puis nous conseilla de le remettre à notre belle-fille puisqu'après tout, une belle-fille peut être considérée comme une fille ! Bien entendu, c'est ce que nous avons fait dès notre retour en Israël et notre belle-fille en fut ravie. (Nous avons écrit sur ce billet que ce dollar nous avait été donné par le Rabbi « pour notre fille »). J'avoue à ma grande honte, que cette visite chez le Rabbi nous laissa un goût amer. On nous avait prévenus que le Rabbi ne se trompe jamais mais, dans notre cas, c'était peut-être l'exception qui confirmait la règle... La situation n'avait guère changé, ma femme était toujours aussi triste et n'avait goût à rien. Comme l'affirmait déjà la Torah depuis longtemps, le corps ressent la souffrance de l'âme et mon épouse commença à en souffrir physiquement. Les médecins mirent cela sur le compte du stress, de l'âge, de la faiblesse générale. En 1989, n'en pouvant plus, elle se rendit chez un gynécologue pour ses douleurs abdominales : il ne diagnostiqua rien d'anormal - ce qui nous inquiéta encore davantage. Par acquis de conscience, il décida de procéder à un dernier examen (on ne sait jamais) et de pratiquer un test de grossesse. Elle pensait qu'il se moquait d'elle qui avait déjà 53 ans... Mais le test s'avéra positif ! Je vous épargne notre stupéfaction et je me bornerai à remarquer qu'en un instant, notre joie de vivre était revenue !. Mais, d'un coup, tout notre intérêt se portait sur l'enfant qui allait naître et qui serait certainement une fille - comme le Rabbi l'avait laissé entendre ! Bêtement, nous n'avions pas

compris que le Rabbi nous avait, de fait, bénis bien au-delà de nos espoirs les plus fous ! La grossesse ne se passa pas facilement. L'un après l'autre, les différents médecins consultés prévoiaient qu'elle n'irait pas à son terme. Nous sommes retournés chez le Rabbi pour lui annoncer la nouvelle, le remercier et lui demander comment agir par rapport à tous ces pronostics pessimistes. Il répondit : « Il vaut mieux aller dans la galerie des femmes (à la synagogue) et réciter des Tehilim (Psaumes) plutôt que de perdre son temps chez les médecins ! ». Et il nous remit un dollar supplémentaire pour « la naissance en son temps et facilement ». A partir de ce jour, Avigaïl passa chaque instant de libre à la synagogue pour réciter des Tehilim. Elle ne consulta plus aucun médecin et la naissance se déroula parfaitement ! Quand notre belle-fille vint lui rendre visite à la maternité, Avigaïl lui demanda gentiment de remettre le fameux dollar à son véritable récipiendaire, sa petite belle-sœur âgée de seulement deux jours - ce qu'elle fit avec plaisir ! Nous l'avons nommée Sim'ha (la joie) car c'est vraiment la Sim'ha qui était réapparue dans notre famille ! Et, comme écrit plus haut, Moché et Avigaïl ont eu la joie, il y a quelques mois, d'amener Sim'ha sous le dais nuptial ! La boucle est bouclée !

Arié Samit - Kfar Chabad N° 1955  
Traduit par Feiga Lubecki

**WinENERGIE**  
WIN ENERGIE  
mandataire / délégataire dans les C.E.E.  
**intègre de nouvelles régies commerciales BtoB**  
AUCUN INTERMEDIAIRE  
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION  
Fiches fournies  
Accompagnement financier (avec comptes)  
**Formation assurée**  
Rudy KHAYAT  
06.98.98.94.98  
www.winenergie.fr

## ETINCELLES DE MACHIA'H LA SOUMISSION AUX NATIONS

Le Talmud (Bra'hot 34b) enseigne : « Il n'y a aucune différence entre l'époque actuelle et le temps de Machia'h sauf (notre émancipation) de la soumission aux nations ».  
Le Baal Chem Tov donne une explication plus profonde de cette phrase : celui qui ne croit pas que la Providence Divine pénètre chaque aspect du monde est asservi par l'impureté qui dissimule la réalité de la création. C'est le sens de la « soumission aux nations ». Mais, au temps de Machia'h, l'esprit d'impureté sera chassé de la terre. Alors la Providence Divine deviendra manifeste et chacun verra que tout provient de D.ieu.

(d'après Keter Chem Tov, sec. 607) H.N.

## LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m<sup>2</sup>  
au service de la communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

**IL EST INTERDIT DE PORTER QUOI QUE CE SOIT  
DANS LE DOMAINE PUBLIC CHABBAT.  
QUELQUES EXEMPLES :**

- 1) Il est interdit de porter quoi que ce soit dehors pendant Chabbat, que ce soit dans la main, dans la bouche, sur l'épaule, autour du cou ou du bras ou encore dans les poches ou dans les chaussures. Il est aussi interdit de jeter un objet à l'extérieur.
- 2) On portera les vêtements sur soi de façon habituelle : par exemple la cravate autour du cou mais pas dans la main. Il est permis de porter sur soi des vêtements dont on n'a pas besoin - par exemple deux chemises l'une sur l'autre ou un manteau en plein été.
- 3) Cependant, on ne portera pas deux chapeaux l'un sur l'autre car le vent peut faire s'envoler le deuxième chapeau qui n'est pas solidement arrimé à la tête - ce qui causerait le porteur à courir le chercher et le porter à la main.
- 4) On ne portera pas deux ceintures l'une sur l'autre - à moins d'en mettre une sur le sous-vêtement et la deuxième sur le vêtement extérieur.
- 5) Il est permis de porter une serviette en collier (comme s'il s'agissait d'un foulard) ou en ceinture si on prévoit de se rendre au Mikvé (bain rituel).
- 6) Il est permis de porter tout objet cousu sur le vêtement : ornement, étiquette, poche (vide), boucle, boutons ou capuche.

(A suivre)

F.L. (d'après Hil'hot Chabbat - Blau-Kaplan - Panassaim)

**SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE**  
GROUPE  
**01 80 91 59 14**  
INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

**Nous recrutons des commerciaux**

**FRANCHISE OFFERTE**  
(voir conditions)  
**Véhicules de courtoisie**

**SPECIALISTE POUR VOS RETOURS DE LEASING**  
**SERVICE CARTE GRISE RAPIDE 29.90€ H.T\***

**07 62 00 60 99**  
WhatsApp  
**01 57 42 57 42**  
**directauto@orange.fr**  
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
\* Voir conditions au garage

**POINT AUDITION**

- ✓ Vos appareils auditifs pour **0€**
- ✓ Garantie 4 ans
- ✓ Suivi et entretien illimités
- ✓ Déplacement à domicile
- ✓ **200€** d'accessoires offerts avec le code « SIDRA »

104 Av. de Flandre - 75019 Paris  
52 Av. de Clichy - 75018 Paris  
**01.82.83.37.40**

**AUTOVISION**  
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

**LE NUMERO**

Service Porte à Porte **1 - 8 €**  
sur présentation de la Sidra

**DE LA COMMUNAUTÉ**  
32-36 rue de Stalingrad  
93310 Le Pré S. Gervais  
A 3MN DE LA PORTE DE PANTIN  
Prise de RDV : Feivel Basanger  
**01 41 83 19 23 / 06 21 65 58 71**

LE BETH LOUBAVITCH est heureux de vous inviter à la grande soirée du

**SIYOUM HARAMBAM**

Conclusion du 41<sup>ème</sup> cycle de l'étude du MICHNÉ TORAH

L'ŒUVRE MAÎTRESSE DU **RAMBAM - MAÏMONIDE**  
Instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

**MERCREDI 18 MAI 2022**  
Veille de Lag B'omer 5782  
à partir de 20h  
au **CASINO DE PARIS**  
16 rue de Clichy, 75009 Paris • Métro: Liège

ANIMATION MUSICALE  
EN PRÉSENCE DE RABBANIM ET DE NOMBREUSES PERSONNALITÉS  
ENTRÉE LIBRE

**בית לובביטש**  
"כי-מלאה הארץ, דעה את-ה', במים, לים מנסים"

BETH LOUBAVITCH  
Siège : 8, rue Lamartine - 75009 Paris  
Tel : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37  
Email : chabad@loubavitch.fr  
www.loubavitch.fr

**20 ANS**  
DU RABBI DE LOUBAVITCH

**LES IMPÔTS SONT UNE OBLIGATION...  
DONNEZ-LEUR UNE ÂME !**

En application de la loi de finances, l'année 2022 offre encore la possibilité de **réduire de 75% l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)** par un don aux fondations reconnues d'utilité publique.

Choisir de réduire votre IFI en donnant à la **Fondation Haya Mouchka** sous l'égide de la Fondation, du Judaïsme Français, c'est favoriser une action communautaire unique.

Au travers de la Fondation Haya Mouchka, vous soutenez, entre autres, le Beth Loubavitch, une institution dynamique, solidaire et authentique.

**COMMENT CONTRIBUER ?**

- 1 | Etablir un chèque à l'ordre de **FJF - FONDATION HAYA MOUCHKA** à remettre ou envoyer à l'association Jeunesse Loubavitch 8 rue Lamartine 75009 Paris. Un justificatif fiscal vous sera adressé ;
- 2 | Faire votre don en ligne à l'adresse **hayamouchka.fondationjudaisme.org**  
Un reçu cerfa sera instantanément retourné à votre adresse mail
- 3 | Procéder par **virement bancaire** ou remise d'espèces en contactant le : **01 44 52 72 96** ou par mail : **ifi2022@gmail.com**

Pour tout renseignement concernant le versement de votre IFI, **AVANT LE 8 JUIN 2022**, n'hésitez pas à nous contacter au **01 44 52 72 96** ou par mail **ifi2022bl@gmail.com**

**Maintien & Aide à domicile** • Personnes âgées • Familles, garde d'enfants • Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ... **AGE INTER SERVICES**  
3, rue des Boulets - 75011 Paris  
Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**  
Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.